



Visa :

**Note à madame Meryame Kitir, Ministre de la Coopération au développement et de la Politique des
Grandes villes**

nos références

MD8/JJD/ DEV.05.02/2022/9034

contact

02 501 43 09

date

Objet: IN4244 – Financement de la politique climat – contribution au PNUD Benin - ‘Projet de renforcement de la résilience des communautés agricoles des zones frontalières exposées aux effets néfastes des changement climatiques (PRRéCAZ)’ – Engagement - AB 14 54 61 54.52.01

1. Executive Summary

Les communautés agricoles des départements de la Donga et de l’Alibori font actuellement face à l’effet combiné de plusieurs défis liés aux changements climatiques, compromettant l’approvisionnement des ressources en eau et affectant l’agriculture en provoquant des pertes marquées et une dégradation des sols.

Son objectif est de renforcer les capacités de résiliences des communautés des zones frontalières béninoises, face aux effets néfastes des changements climatiques en vue d’une protection des moyens de subsistance et de la réduction de la pauvreté. Il vise également à contribuer à atténuer l’impact des activités agricoles sur le climat en favorisant le reboisement/l’agroforesterie, les techniques agroécologiques, la gestion des déchets agricoles et l’utilisation d’énergies renouvelables. Ce projet créera ainsi de nouvelles possibilités de croissance durable dans des conditions climatiques changeantes.

L’Allocation de Base (AB) 14 54 61 54.52.01 – Coopération bi-multilatérale dans le cadre du financement international de la politique climatique de la Belgique – prévoit 17.191.000 € de crédit d’engagement. La DGD propose donc de contribuer à ce programme à hauteur de 4.000.000 € à imputer sur cette AB. Cette contribution sera liquidée en 3 tranches. T1 de 1.900.000 en 2022, T2 de 1.475.000 en 2023 et, finalement T3 de 625.000 en 2024.

Avis Inspecteur des Finances

Avis

Date

Signature

2. Présentation du programme 'Projet de renforcement de la résilience des communautés agricoles des zones frontalières exposées aux effets néfastes des changements climatiques (PRRéCAZ)

Cette présentation se base sur la version finale du Document de Projet du PNUD, joint en [annexe 1](#)

2.1 Contexte et défis liés à l'environnement des zones concernées

A l'instar de plusieurs pays d'Afrique au sud du Sahara, le Bénin fait face aux problèmes du chômage et du sous-emploi des jeunes; de même qu'à ceux de la croissance démographique, de la faible performance économique et d'un environnement social difficile. Dès lors, le débat sur l'entrepreneuriat des jeunes, fortement alimenté par l'épineux problème de la pauvreté a pris de l'ampleur dans un contexte de création de richesse et de développement durable.

L'augmentation des températures, ainsi que les modifications de la saisonnalité et de la quantité des précipitations, causées par le changement climatique compromettent l'approvisionnement des ressources en eau souterraine et de surface au Bénin. En plus le changement climatique affecte l'agriculture en provoquant des pertes marquées et une dégradation des sols, des inondations, un nombre réduit de jours de précipitations et, un début tardif de la saison des pluies. Ensemble, ces impacts ont réduit entre 1983 et 2008 de 10% la productivité agricole à l'échelle nationale. Cela a contribué à ce qu'environ 15 % des ménages ruraux du pays souffrent d'une grave insécurité alimentaire.

Cette situation exacerbe également les relations inégales entre les sexes et la pauvreté, en particulier pour les communautés dépendantes des ressources naturelles et de l'agriculture de subsistance.

Les écarts entre les sexes en termes de salaires et de participation au travail formel, ainsi qu'en termes de sécurité foncière et d'occupation des terres, limitent les capacités des femmes béninoises à renforcer leur résilience.

Finalement, plusieurs mois après le début de la guerre en Ukraine la situation pourrait devenir intenable pour les pays d'Afrique. Les questions de l'approvisionnement et de la dépendance de certaines économies africaines aux marchés russe et ukrainien constituent le premier point de tension, aux conséquences immédiates. Parallèlement, l'envol des prix des biens alimentaires et de l'énergie constituent une sérieuse menace pour la sécurité alimentaire. Le Bénin n'a que peu de marge de manœuvre pour soutenir sa population et fait face à une forte tension budgétaire. Le Bénin importe 100% de son blé de la Russie.

2.2 Cadre de résultat

Le projet vise à soutenir et accompagner les jeunes et femmes des communautés cibles et dynamiser les clusters sur les filières et 'Chaines de Valeurs (CVA)' promues par 'l' Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA)'.

Par le renforcement des capacités, la construction d'infrastructures, valorisation des sous-produits, AGR résilientes, l'utilisation de technologies éprouvées et la mise à disposition de semences à cycle court et résilientes le projet accèdera aux résultats suivants :

1. Les acteurs institutionnels et les communautés à la base accèdent à des renforcements de capacité en stratégie d'adaptation et de résilience aux CC
2. Les communautés bénéficiaires disposent d'infrastructures sociocommunautaires de résilience dans les secteurs agricoles et GIRE
3. Les jeunes et femmes des communautés d'éleveurs ont amélioré leur revenu par le biais des activités génératrices de revenu
4. Les Clusters positionnés sur l'intégration agriculture – élevage sont renforcés en vue de l'augmentation de la production et la mise en marché des produits

En acquérant les capacités à la maîtrise des technologies, une meilleure maîtrise des circuits de distribution ainsi que par des systèmes de production, où les sous-produits sont valorisés, et une gestion efficace de la disponibilité en eau le projet créera à court terme la durabilité et résilience des systèmes de production. Le projet intégrera la mise en marché et à moyen terme la stabilisation de l'économie locale ainsi qu'une croissance économique locale durable sous conditions climatiques changeantes. Finalement cela devrait aboutir à l'impact d'une croissance de résilience aux effets néfastes des changements climatiques des communautés agricoles et d'éleveurs des zones frontalières Bénin – Togo.

Le Document de projet en annexe 1 décrit davantage la manière dont les 5 résultats et actions y afférentes seront opérationnalisés afin d'atteindre le résultat et l'impact visé. Un cadre exhaustif est repris dans le Document (p.21-23).

2.3 Budget indicatif, ventilation des tranches et Accord financier

Les outputs et actions y afférents seront financés selon le budget synthétique indicatif suivant (voir p. 38 du document de projet en annexe 1)

	Résultat	Coûts (€)	Coûts €
		BELGIQUE	PNUD
Résultat N°1	Renforcements de capacités stratégies d'adaptation et de résilience aux Changements Climatiques (CC).	160.000	
Résultat N°2	Les communautés bénéficiaires disposent d'infrastructures de résilience aux CC dans les secteurs agricoles, et des ressources en eaux (GIRE)	2.100.000	100.000
Résultat N°3	Les jeunes et femmes des communes cibles ont amélioré leur revenu par le biais du d'activités génératrices de revenu	400.000	28.407
Résultat N°4	Les clusters positionnés sur l'intégration agriculture - élevage sont renforcés	470.000	50.000
Résultat N°5	La gestion du Projet est assurée	400.000	150.000
	Total	3.530.000	328.407
	GMS	308.673	
	Resident coordination levy	40.000	
	DPC	121.327	71.593
	Total	4.000.000	400.000

Une matrice reprenant ces dépenses ventilées par années est reprise dans le Document (p. 34-37)

2.4 Cadre institutionnel et Suivi et évaluation

Le cadre institutionnel du Projet s'articule autour de quatre éléments principaux à savoir : (i) Un Comité de Pilotage de l'Effet Programme Pays du PNUD qui procèdera aux revues trimestrielles des projets/ programmes de la thématique croissance inclusive co-présidées par plusieurs ministères et le Représentant Résident du PNUD (ii) l'ancrage organisationnel sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) du Bénin. La Direction désignée assure la Direction Nationale du Projet appuyée par un Point Focal, (iii) le Comité Technique de Gestion (CTG) chargé de donner les orientations de gestion approuver les plans de travail et les révisions et formuler des recommandations et, (iv) l'Unité d'appui à la mise en œuvre du Projet : responsable de la gestion quotidienne et de la prise de décision relative au projet. Le PNUD engage le gestionnaire de projet ainsi que toute l'équipe de projet, qu'il met à la disposition du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche.

Les résultats du projet, tels qu'ils sont décrits dans le cadre de résultats du projet, feront l'objet d'un suivi et d'un rapport annuels, et seront évalués périodiquement au cours de la mise en œuvre du projet, afin de garantir que le projet atteigne efficacement ces résultats. Le dispositif complet de suivi et évaluation intégré de ce projet est décrit en détail dans le Document de projet (p. 39-41). La DGD et Ambabel Cotonou suivront l'utilisation des fonds par le biais de rapports narratifs et financiers annuel et de consultations formelle et informelle régulières, dans le cadre de l'Accord-cadre entre la Belgique et le PNUD.

2.5 Appréciation du projet par Ambabel Cotonou

En août 2022, l'Ambassade de Belgique à Cotonou nous a transmis son analyse et appréciation du document de projet. Ce TELOP est repris in extenso en annexe 2.

Dans cette analyse, Ambabel Cotonou décrit brièvement les objectifs du projet, notamment et entre autre de renforcer les capacités de résiliences des communautés des zones frontalières béninoises, face aux effets néfastes des changements climatiques en vue d'une protection des moyens de subsistance et de la réduction de la pauvreté.

Le projet est basé sur la valorisation des acquis de projets antérieurs, ce qui permettra une mise en œuvre rapide de celui-ci.

Le Projet envisage d'intervenir dans les communes les plus exposées aux effets néfastes des changements climatiques que sont Djougou, Copargo, Ouaké (département de la Donga) et Malanville (département de l'Alibori).

Vu le risque de fragilisation des zones d'intervention, et plus particulièrement la commune de Malanville, une certaine flexibilité doit être permise. Ce poste suggère donc à MD8 de vérifier, sur base des expériences précédentes dans des zones fragiles, que le projet et l'accord de financement offrent suffisamment de possibilités dans le cas où des modifications devraient être apportées durant la phase de mise en œuvre.

3. Proposition de décision

L'Allocation de Base (AB) 14 54 61 54.52.01 – Coopération bi-multilatérale dans le cadre du financement international de la politique climatique de la Belgique – prévoit 17.191.000 € de crédit d'engagement.

Le programme présenté plus haut contribuera directement aux priorités formulées dans le 'Country Programme Document (CPD) 2019 – 2023' dans lequel le Bénin s'est engagé à la Promotion de la croissance économique inclusive, forte et durable. Il contribuera également au Plan National d'Adaptation (PNA) aux changements climatiques du Bénin et aux actions d'atténuation de la contribution Déterminée au niveau national (CDN) du Bénin.

Le programme proposé ci-dessus s'aligne sur les stratégies nationales de changement climatique et de décentralisation, les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et de l'Agenda 2030 au niveau local et communautaire au Bénin.

Une contribution financière à ce programme du PNUD serait tout à fait cohérent avec les priorités politiques de la Ministre de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes. Elle serait aussi complémentaire aux activités de soutien aux actions climatiques des autres acteurs de la coopération belge au développement, dont ENABEL et les ACNG au Bénin.

Il y a encore assez de crédit d'engagement et de liquidation disponible sur l'AB mentionnée ci-dessus.

La DGD propose en conséquence, de contribuer à ce programma à hauteur de 4.000.000 € à imputer sur cet AB. Cette contribution sera liquidée en 3 tranches.

Calendrier de paiement	En Euro
1 ^{ère} tranche en 2022	1.900.000
2 ^{ème} tranche en 2023 lorsque 70% de la 1 ^{ère} tranche sera utilisée	1.475.000
3 ^{ème} tranche en 2024 lorsque 70% de la 2 ^{ème} tranche sera utilisée)	625.000
Total	4.000.000

Si cette proposition de décision vous convient, nous vous invitons à signer les deux documents suivants :

1. L'accord financier entre la Belgique et le PNUD pour le projet : 'Projet de renforcement de la résilience des communautés agricoles des zones frontalières exposées aux effets néfastes des changement climatiques (PRRéCAZ)' ([annexe 3](#))
2. Le projet d'Arrêté Royal d'octroi de subside au PNUD et de le soumettre à la signature du Roi ([annexe 4](#))

Signature	Signature
<p>Heidy Rombouts Directeur général DGD Coopération au Développement et Aide humanitaire</p>	<p style="text-align: right;">POUR ACCORD</p> <p style="text-align: right;">Meryame Kitir Ministre de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes</p>

Annexe 1: Document de projet

Annexe 2: Appréciation du projet par Ambabel Cotonou

Annexe 3: L'accord financier entre la Belgique et le PNUD

Annexe 4: Arrêté Royale d'octroi de subside au PNUD